

# REPUBLIQUE FRANCAISE CCAS DE CHAMBERY

Département de la Savoie

#### **DECISION DE LA VICE PRESIDENTE N° DDVP-2024-39**

En application de l'article R123-21 du Code de l'Action Sociale et des Familles

## CONVENTION FORMATION PROFESSIONNELLE

La Vice-Présidente du CCAS de CHAMBERY,

Vu les articles R123-21 et R 123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles, Vu la délibération n°1.5 du 31 mai 2024 du Conseil d'administration donnant délégation de pouvoir au Président et à la Vice-Présidente,

Considérant la nécessité de former de manière continue le personnel intervenant auprès des personnes âgées,

#### **DECIDE:**

#### ARTICLE 1er:

De conclure avec l'Institut Français de Zoothérapie une convention pour une formation professionnelle intitulée « Médiation par l'animal en établissement de soins – EHPAD », d'une durée de 5 jours, pour un montant de 2 098 €.

#### ARTICLE 2°:

La présente décision peut être contestée dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication en déposant un recours auprès du Tribunal Administratif de Grenoble. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site www.telerecours.fr Dans ce même délai, la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Vice-Présidente (par lettre avec Accusé Réception). Cette démarche suspend le délai de recours contentieux. Toutefois, ce recours gracieux n'est pas suspensif de la présente décision et le silence de l'autorité territoriale gardé pendant deux mois à compter de la réception de cette demande vaut rejet de celle-ci.

#### ARTICLE 3:

La présente décision valant délibération sera soumise aux formalités prévues à l'article R123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Fait à Chambéry, le 25 JUIN 2024

La Vice-Présidente du CCAS

Christelle FAVETTA SIEYES

### Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

DDVP-2024-39 IFZ CONVENTION FORMATION PROFESSIONNELLE

Date de transmission de l'acte :

26/06/2024

Date de réception de l'accusé de

26/06/2024

réception :

Numéro de l'acte :

24\_00570 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte :

073-267310050-20240625-24\_00570-CC

Date de décision :

25/06/2024

Acte transmis par :

Claudia DI CICCO

Nature de l'acte :

Contrats conventions et avenants

Matière de l'acte :

8. Domaines de competences par themes

8.6. Emploi-formation professionnelle